



*Signataires : Natacha Buffet-Desfayes, Yvan Zweifel, Murat-Julian Alder, Geoffray Sirolli, Darius Azarpey, Fabienne Monbaron, Philippe Meyer, Alexis Barbey, Joëlle Fiss, Rémy Burri, Thierry Oppikofer, Alexandre de Senarclens, François Wolfisberg, Jean-Pierre Pasquier, Pierre Nicollier, Masha Alimi, Marc Saudan, Christina Meissner*

*Date de dépôt : 8 avril 2024*

## **Proposition de motion** **pour promouvoir l'apprentissage des langues nationales et alléger les tâches administratives des enseignantes et des enseignants en la matière**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'apprentissage des langues étrangères et nationales est une évidence dans un pays tel que la Suisse ;
- que la connaissance des langues nationales permet une meilleure connaissance de la Suisse et facilite la mobilité des jeunes dans le cadre de leur formation et, par la suite, dans celui de leur mobilité professionnelle ;
- que nombreuses sont les initiatives qui visent à promouvoir les échanges entre classes au niveau national<sup>1</sup>, mais que les démarches administratives pour les enseignantes et enseignants restent, si elles se font individuellement, lourdes et chronophages ;
- que le canton du Jura, par exemple, propose des jumelages entre les établissements scolaires de ce canton avec les cantons de Bâle et d'Argovie ;

---

<sup>1</sup> Par exemple *Movetia* (<https://www.movetia.ch/>)

- que Genève propose de nombreuses activités qui valorisent l'apprentissage des langues nationales, mais que ces dernières relèvent, pour l'heure, principalement de démarches personnelles<sup>2</sup> ;
- que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, des cartes journalières CFF sont proposées aux écoliers voyageant avec leur classe au prix de 15 francs,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place un système de jumelage entre les établissements du secondaire I du canton de Genève et ceux des cantons alémaniques ;
- à mettre en place un système de jumelage entre les établissements du secondaire II du canton de Genève et ceux des cantons alémaniques et du Tessin ;
- à étendre le système d'échanges linguistiques « clé en main » qui existe au niveau du primaire aux niveaux secondaires I et II ;
- à encourager les établissements des niveaux secondaires I et II à faire des échanges linguistiques des projets d'établissements ;
- à améliorer encore la coordination et l'information liées aux actions du département de l'instruction publique destinées à l'apprentissage des langues étrangères ;
- à entreprendre une réflexion, dans le cadre des travaux sur la réforme du cycle d'orientation, sur la possibilité d'une filière bilingue allemand-français au niveau du secondaire I.

---

<sup>2</sup> <https://edu.ge.ch/site/elem/category/actualites/>



de renforcer les échanges linguistiques au cours de la scolarité ou du passage à la vie professionnelle, en promouvant notamment l'organisation de camps bilingues. L'objectif de ces derniers étant que chaque jeune puisse participer à un échange linguistique au moins une fois durant sa scolarité ou lors de son passage à la vie professionnelle. Fribourg a également modifié sa loi sur la scolarité obligatoire de sorte à favoriser les échanges<sup>7</sup>.

De nombreux soutiens aux échanges linguistiques existent déjà, notamment financiers, au niveau suisse. *Movetia*, par exemple, est l'agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité au sein du système éducatif. Elle encourage et soutient des activités d'échanges, de mobilité ou de coopération dans les différents secteurs de formation, à destination notamment des étudiants et apprentis, des classes et des enseignants. Il existe aussi la *Fondation CH* qui promeut la collaboration confédérale et qui est directement mandatée par la Confédération<sup>8</sup>.

Les cantons peuvent donc s'appuyer sur les outils existants et les crédits engagés par Berne en la matière. Toutefois, ils doivent aussi montrer une volonté forte de favoriser, de faciliter et de mettre en place ces échanges. Pour rappel, l'objectif de la Confédération est de faire passer le nombre d'échanges de 3% à 15% des élèves (ce qui reste un chiffre malheureusement modeste).

La présente motion demande donc de prendre les mesures nécessaires permettant à Genève de tirer à la même corde que les autres cantons suisses dans leur volonté de favoriser et de faciliter les échanges linguistiques.

Elle souhaite atteindre cet objectif en jumelant les établissements scolaires, mais aussi en encourageant le département de l'instruction publique à donner toujours plus d'outils nécessaires aux enseignants pour porter ces échanges et d'envisager la création d'une filière bilingue au secondaire I.

Pour rappel conclusif, le Conseil d'Etat a inscrit, dans le cadre de son programme de législature 2023-2028<sup>9</sup>, les échanges linguistiques dans ses priorités. Il convient donc aujourd'hui de mettre clairement en œuvre cette volonté.

Au vu de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, d'accueillir favorablement la présente proposition.

---

<sup>7</sup> <https://www.24heures.ch/fribourg-veut-favoriser-lapprentissage-des-langues-163751024256>

<sup>8</sup> <https://chstiftung.ch/>

<sup>9</sup> <https://edu.ge.ch/site/elem/les-echanges-linguistiques-et-la-mobilite-dans-le-programme-de-legislature-2023-2028-du-conseil-detat/>